

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.113

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Octobre 1995

31 Octobre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ABSENT EXCUSE : MM. BUJARD - GAVEN - MALBOIS et Mme PELTIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. - Aliénation de terrain au profit de Monsieur JAUD

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. JAUD, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section

CI n° 694 , au lieudit "Derrière le Pont", d'une superficie de 1.291m², afin d'y exercer son activité professionnelle à l'exclusion de toute autre activité.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 9 août 1995, le prix de cession fixé à 75F. H.T. le mètre carré.

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse d'achat souscrite par M. JAUD
- VU l'avis de la Commission des Finances
- VU l'avis de la Commission des permis de Construire,
- VU l'avis des Services Fiscaux réputé favorable consultés
le 11 Août 1995.

- CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. JAUD, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.291m², sous réserve du bornage, cadastrée section CI lot n° 4, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de soixante quinze francs (75F.) hors taxe le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT VINGT CINQ FRANCS (96.825F.), qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir,

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me LANSAC, 1 Bd de Cordouan 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 Novembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS